

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU**

**CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 24 juin 2021

Présents: MM

Marc BOLLAND, Jean-Luc KAYE, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA, Ann BOSSCHEM, Etienne CLERMONT, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Jean-Paul COLSON, Frédéric DEBOUGNOUX, Charly DEDEE, Serge ERNST, Anne Marie FORTEMPS, René GOREUX, Laurent MEDERY, Françoise NOSSENT, Coroline PETIT, Christophe RENERY, Cécile SLECHTEN-ANDRE, Isabelle THOMANNE, Nicolas WEBER

Bourgmestre - Président  
Echevins

Conseillers  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**4<sup>ème</sup> objet : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 2 - 2021.**

**LE CONSEIL, réuni en séance publique,**

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures (ci-après dénommé CDLD), notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Vu la deuxième modification du budget ordinaire 2021 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	17.126.456,43 €	17.123.981,73 €	2.474,70 €
Augmentation des crédits	333.794,07 €	695.215,36 €	-361.421,29 €
Diminution des crédits	-19.000,00 €	-378.046,49 €	359.046,49 €
<b>Nouveau résultat</b>	<b>17.441.250,50 €</b>	<b>17.441.150,60 €</b>	<b>99,90 €</b>

Vu la deuxième modification du budget extraordinaire 2021 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	14.655.263,83 €	14.655.263,83 €	0,00 €
Augmentation des crédits	1.940.430,75 €	347.430,75 €	1.593.000,00 €
Diminution des crédits	-2.155.974,91 €	-562.974,91 €	-1.593.000,00 €
<b>Nouveau résultat</b>	<b>14.439.719,67 €</b>	<b>14.439.719,67 €</b>	<b>0,00 €</b>

Délibération du Conseil communal en date du 24 juin 2021

Vu le rapport favorable des membres de la Commission financière prévue par l'article 12 du Règlement général sur la Comptabilité Communale ;

Vu la demande d'avis de légalité faite au Directeur financier en date du 14 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 14 juin 2021 et joint en annexe ;

Vu la concertation du Comité de Direction du 15 juin 2021 ;

Après que le Bourgmestre ou les échevins concernés aient répondu aux questions posées par les conseillers communaux ;

Après avoir accepté par dix-neuf voix pour et trois abstentions (BOSSCHEM A., COCHART J. et SLECHTEN-ANDRE C.) l'amendement du groupe PS de modifier les crédits budgétaires suivants :  
- augmentation de 10.000,00 € à l'article de dépenses 76403/33202.2021 ;  
- augmentation de 10.000,00 € à l'article de recettes 831/99801.2021 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : par quatorze voix pour, cinq abstentions (DEDEE C., ERNST S., FORTEMPS AM., PETIT C. et WEBER N.) et trois voix contre (BOSSCHEM A., COCHART J. et SLECHTEN-ANDRE C.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 2 de l'exercice 2021 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	17.126.456,43 €	17.123.981,73 €	2.474,70 €
Augmentation des crédits	343.794,07 €	705.215,36 €	-361.421,29 €
Diminution des crédits	-19.000,00 €	-378.046,49 €	359.046,49 €
<b>Nouveau résultat</b>	<b>17.451.250,50 €</b>	<b>17.451.150,60 €</b>	<b>99,90 €</b>

	Service ordinaire	
Recettes totales exercice proprement dit		17.402.772,76 €
Dépenses totales exercice proprement dit		16.925.134,61 €
Boni exercice proprement dit		477.638,15 €
Recettes exercices antérieurs		48.477,74 €
Dépenses exercices antérieurs		526.015,99 €
Prélèvements en recettes		0,00 €
Prélèvements en dépenses		0,00 €
Recettes globales		17.451.250,50 €

Saint-Remy	24.336,51 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Saive	0,00 €	25 juin 2020
Zone de police	1.395.678,75 €	26 janvier 2021
Zone de secours	479.754,18 €	18 janvier 2021

Article 3 : les règles de publicité des présentes modifications budgétaires seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du CDLD.

Article 4 : conformément à l'article L1122-23, §2 du CDLD, les présentes modifications budgétaires seront communiquées aux organisations syndicales représentatives. Sur demande desdites organisations syndicales, une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires sera organisée.

Article 5 : conformément à l'article L3131-1, §1<sup>er</sup>, 1° du CDLD, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL,

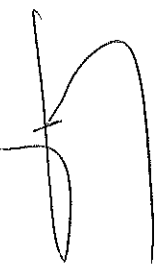
La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGGELS

Le Président,  
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,


Dépenses globales	17.451.150,60 €
Boni global	99,90 €

Article 2 : par quatorze voix pour et huit abstentions (BOSSCHEM A., COCHART J., DEDEE C., ERNST S., FORTEMPS AM., PETIT C., SLECHTEN-ANDRE C. et WEBER N.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire extraordinaire n° 2 de l'exercice 2021 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	14.655.263,83 €	14.655.263,83 €	0,00 €
Augmentation des crédits	1.940.430,75 €	347.430,75 €	1.593.000,00 €
Diminution des crédits	-2.155.974,91 €	-562.974,91 €	-1.593.000,00 €
<b>Nouveau résultat</b>	<b>14.439.719,67 €</b>	<b>14.439.719,67 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	8.793.605,79 €
Dépenses totales exercice proprement dit	5.307.593,28 €
Boni exercice proprement dit	3.486.012,51 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	4.029.936,06 €
Prélèvements en recettes	5.646.113,88 €
Prélèvements en dépenses	5.102.190,33 €
Recettes globales	14.439.719,67 €
Dépenses globales	14.439.719,67 €
Boni / Mali global	0,00 €

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	28 janvier 2021
Fabriques d'église	
Barchon	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Blegny	27 août 2020
Housse	27 août 2020
Mortier	24 septembre 2020.